

# Animation et Sports

## ► **Emploi et formation**

DANS LES SECTEURS JEUNESSE,  
SPORTS ET VIE ASSOCIATIVE  
EN PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

## ÉDITO

À peine deux ans d'âge et le semestriel s'offre une nouvelle maquette. Il s'agit de rendre toujours plus attractif l'accès aux chiffres et aux tendances d'évolution concernant l'emploi et la formation dans les secteurs de la jeunesse, des sports et de la vie associative. Cette information doit être **opérationnelle**, de manière à orienter dans leurs choix aussi bien les techniciens des pouvoirs publics et des collectivités territoriales que les représentants d'associations, les employeurs, les formateurs et, bien entendu, les individus, notamment les jeunes et les demandeurs d'emploi, attirés par ces secteurs. Dans cette perspective, l'installation par la DRDJS et le Conseil régional du **comité de pilotage** de la mission d'observation a permis de franchir un nouveau pas.

Depuis le semestriel précédent (décembre 2005), deux séances se sont tenues. Celle du 28 février 2006 a porté sur les objectifs du comité en matière de définition des priorités de l'observation. Celle du 1<sup>er</sup> juin 2006 a été l'occasion d'aborder la question des emplois aidés, sujet largement repris dans le présent numéro. La discussion a porté sur la complémentarité entre les mesures nationales et le plan régional pour l'emploi. En apportant un éclairage sur l'usage de ces dispositifs en région, la mission a facilité un échange constructif entre les membres du comité. Dorénavant, aux côtés de la DRDJS et du Conseil régional se retrouveront la DRTEFP, les deux CROS, le Fonds de solidarité, l'Agefos-PME et Uniformation, pour traiter ensemble des questions de l'emploi, de l'insertion professionnelle et de la formation. Voilà un contexte porteur pour faciliter **l'appropriation** des travaux de la mission d'observation.

On retrouve donc, au fil des pages de ce nouveau numéro, le thème de **l'impact des politiques d'aide à l'emploi**. Les données présentées soulèvent le problème de la continuité de ces politiques et des effets d'attente pour les publics et les structures entre les moments de fermeture et d'ouverture d'un dispositif à l'autre. Dans les secteurs de l'animation sportive et socioculturelle tributaires de la saisonnalité de l'activité, du statut associatif de nombreux employeurs, de la mobilité des salariés et de l'importance du bénévolat, c'est bien la question de **la pérennisation de l'emploi** qui est posée.

## EMPLOI

### **Un potentiel d'emplois pour la région ?**

En PACA, depuis une dizaine d'années, les nombreux dispositifs de contrats aidés ont permis une accélération des créations de nouvelles activités et emplois dans les secteurs de la jeunesse et des sports ainsi que dans le monde associatif (voir semestriel n° 2, « Zoom sur les emplois-jeunes »).

Le dispositif le plus influent a sans aucun doute été celui des contrats emplois-jeunes qui a donné un élan de professionnalisation de ces secteurs principalement issus du bénévolat. Toutefois, la période 2003-2004 marque l'arrêt de cette progression, et enregistre même une régression du nombre de salariés dans le secteur sportif. La dégradation du marché du travail et l'arrêt du dispositif emplois-jeunes expliquent en grande partie cette baisse.



PROVENCE - ALPES - CÔTE D'AZUR



DRDJS PACA

Réalisation : **Anne-Sophie Dumortier** (mission jeunesse, sports et vie associative, ORM). Conception : **Studio Magellan**  
Crédits photo : **Hervé Hamon** / ministère des Sports de la Jeunesse et de la Vie Associative - Illustrations : **Maxime Lazennec**

— Semestriel  
— Numéro 5  
— Juin 2006

INFORMATIONS ET ÉTUDES SUR LES SECTEURS JEUNESSE, SPORTS ET VIE ASSOCIATIVE

Les données traitées ici relèvent du champ de l'Unedic : il comprend les établissements du secteur privé industriel ou commercial employant au moins une personne en vertu d'un contrat de travail. Ne sont pas recensés : les salariés de l'État et des collectivités locales, le personnel des ambassades et consulats, les salariés des secteurs agricoles et para-agricoles, les salariés des entreprises publiques à caractères industriel et commercial, les salariés des sociétés d'économie mixte dans lesquelles les collectivités locales ont une participation majoritaire.

**Quelques repères au 31 décembre 2003**

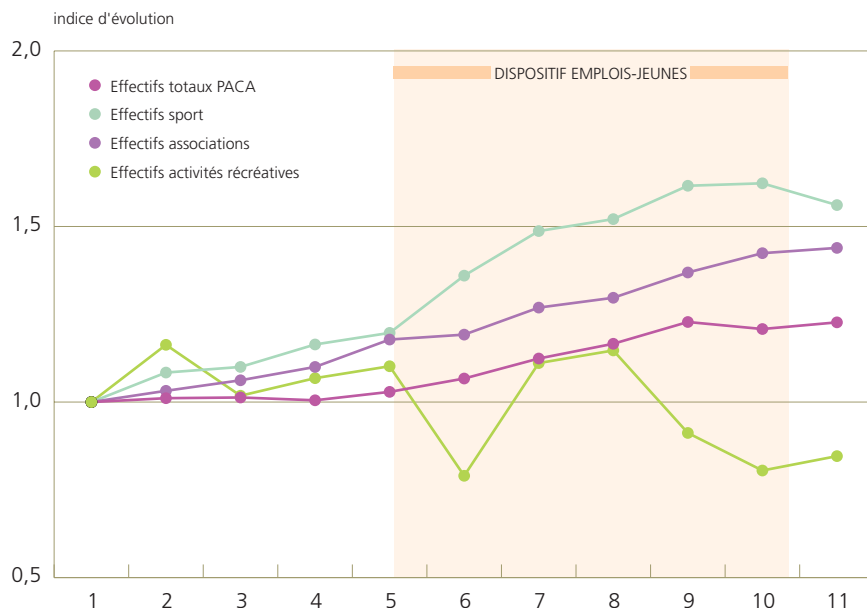
- 9 500 salariés du secteur privé (1 % des effectifs régionaux tous publics - données Unedic) ;
- 9 200 salariés de la fonction publique territoriale (7,5 % des effectifs PACA comprenant les agents titulaires, les non-titulaires et les contrats aidés - données annuelles CNFPT) ;
- 25 000 salariés du secteur associatif (2,2 % des effectifs régionaux - données Unedic).

Pour pallier cette situation, le Conseil régional a mis en place en 2005 un plan régional pour l'emploi dont l'objectif principal est de créer environ mille emplois d'animateurs ou d'éducateurs sportifs sur cinq ans. Parallèlement, la relance de nouveaux contrats aidés, dans le cadre du plan de cohésion sociale, semble avoir intéressé les associations et les clubs sportifs. C'est principalement le cas du contrat d'accompagnement pour l'emploi (CAE).

► **Une évolution de l'emploi freinée par l'arrêt du dispositif emplois-jeunes**

Les emplois associatifs et sportifs ont fortement progressé entre 1994 et 2003. La création puis l'arrêt du dispositif « emplois-jeunes » semble avoir eu un impact direct sur l'évolution de l'emploi de ces secteurs, particulièrement dans le secteur sportif.

**Graphique 1 : Évolution de l'emploi salarié, depuis 1994 (1994 = base 1)**



Source : Unedic - Données au 31 décembre - Traitement ORM.

**Remarque méthodologique**

Les groupes d'activité des secteurs de la jeunesse et des sports sont traditionnellement regroupés en :

- **gestion des installations sportives** (926 A) ;
- **autres activités sportives** (926 C) : organisation et gestion des activités sportives, par des associations, des clubs, sociétés pour professionnels ou amateurs ;
- **autres activités récréatives** (927 C) : activités liées aux loisirs non classées ailleurs, telles que la mise à disposition à des fins récréatives de pédalos, barques, bicyclettes, l'exploitation de centres d'équitation. Sont aussi incluses les organisations de loisirs et du temps libre des enfants (centres aérés, CLSH, etc.).

Mais, une partie des emplois sportifs ou d'animateurs socioculturels est classée dans les activités associatives (en 913 E), celles-ci étant considérées comme « polyvalentes à caractère culturel et récréatif » :

- **organisations associatives non comptabilisées ailleurs** (913 E) : activités des organisations associatives diverses militant au profit d'une cause d'intérêt général ou particulier centrées sur l'information, la communication et la représentation comme les mouvements jeunesse, les associations d'anciens combattants, etc. Sont aussi incluses les activités des associations polyvalentes à caractère culturel et récréatif dominant.

Au 31 décembre 2003, près de 40 % (soit 8 500 emplois) des effectifs des organisations associatives devraient, en réalité, être affectés aux secteurs de l'animation et du sport.



► **Progression de l'emploi salarié associatif mais recul dans les secteurs jeunesse et sport, en 2004**

**Tableau 1 - Évolution dans les secteurs jeunesse et sports**

Salariés du secteur privé en PACA	Nombre d'établissements			Effectif salarié		
	2004	2003	Évolution 2003-2004 (%)	2004	2003	Évolution 2003-2004 (%)
Gestion d'installations sportives	277	283	- 2,1	1 811	1 852	- 2,2
Autres activités sportives	1 794	1 904	- 5,8	6 346	6 627	- 4,2
Autres activités récréatives	129	139	- 7,2	498	589	- 15,4
<b>Total secteurs jeunesse et sports</b>	<b>2 200</b>	<b>2 326</b>	<b>- 5,4</b>	<b>8 655</b>	<b>9 068</b>	<b>- 4,6</b>
Ensemble des secteurs d'activités en PACA	135 810	135 588	+ 0,2	1 115 789	1 098 624	+ 1,6

Source : Unedic - Données au 31 décembre - Traitement ORM.

Entre décembre 2003 et décembre 2004, l'emploi salarié régional progresse de 1,6 % alors que celui des secteurs de l'animation et du sport enregistre une baisse globale de 4,6 %. Durant cette période, les employeurs de ces secteurs ont dû faire face à de nouvelles difficultés de gestion de ressources humaines, difficilement anticipées pour certains. La réduction du nombre de structures à caractère récréatif ou sportif qui s'est ensuivie (- 5,4 %) s'est répercutée sur l'emploi salarié.

**Tableau 2 - Évolution dans le secteur associatif**

L'évolution est plus positive dans le secteur associatif où, malgré une réduction du nombre d'établissements, l'emploi salarié a continué de progresser légèrement (+ 1,1 % sur un an).

Salariés du secteur privé en PACA	Nombre d'établissements			Effectif salarié		
	2004	2003	Évolution 2003-2004 (%)	2004	2003	Évolution 2003-2004 (%)
Organisations associatives	3 311	3 424	- 3,3	25 904	25 630	+ 1,1
Ensemble des secteurs d'activités en PACA	135 810	135 588	+ 0,2	1 115 789	1 098 624	+ 1,6

Source : Unedic - Données au 31 décembre - Traitement ORM.

► **La baisse de la demande d'emploi : premiers effets des contrats aidés ?**

**Tableau 3 - Évolution annuelle du nombre d'animateurs inscrits à l'ANPE**

Demandeurs d'emploi	2003	2004	2005
Animateur généraliste de loisirs et animateur spécialiste des activités culturelles et techniques	3 890	3 878	3 612
Animateurs sportifs	2 617	2 807	2 543
<b>Total animateurs</b>	<b>6 507</b>	<b>6 685</b>	<b>6 155</b>
Évolution n/n - 1		+ 2,7 %	- 7,9 %
Total DEFM PACA	287 811	288 779	277 037
Évolution n/n - 1		+ 0,3 %	- 4,1 %

Source : DRTEFP, ANPE - Demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) catégories 1, 2, 3 - Traitement ORM.

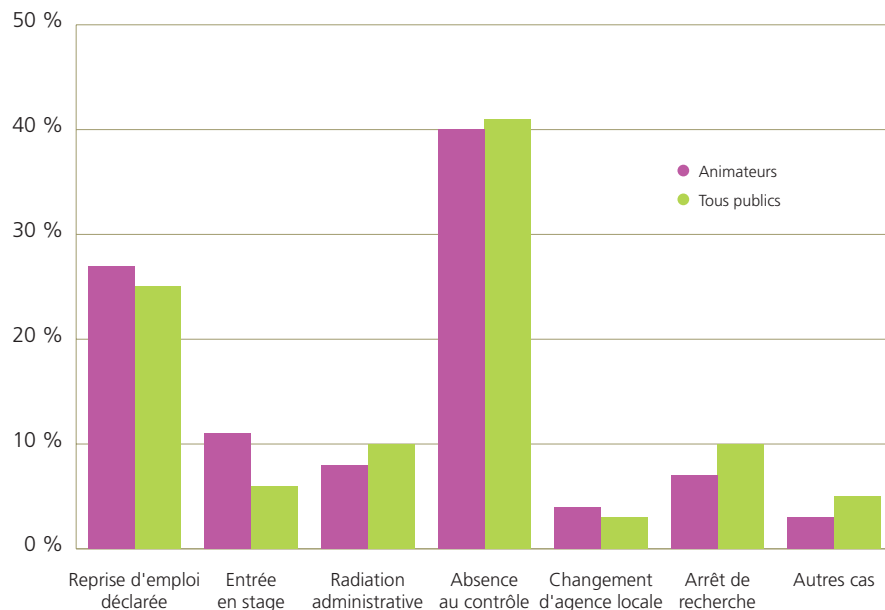
Entre décembre 2003 et décembre 2004, le nombre de demandeurs d'emploi « animateurs » a augmenté de 2,7 % contre seulement 0,3 % pour l'ensemble des demandeurs d'emploi de la région. Les inscriptions à l'ANPE des animateurs, notamment chez les sportifs, se multiplient suite à l'arrêt du dispositif emplois-jeunes (mi-2003). En revanche, la situation professionnelle des animateurs s'améliore sensiblement durant l'année 2005 puisqu'on enregistre une inflexion des effectifs au chômage de près de 8 % pour seulement 4 % de l'ensemble des demandeurs d'emploi de la région.

Avec 1 187 embauches d'animateurs effectuées dans le cadre du nouveau dispositif national des contrats d'accompagnement pour l'emploi (CAE) et les créations d'emploi dans le secteur sportif impulsées par le plan régional pour l'emploi (PRE), les retours à une activité professionnelle semblent se multiplier. L'impact positif de ces politiques sur l'emploi ne peut pas encore être finement mesuré, les dispositifs étant trop récents, mais il sera intéressant d'analyser cette corrélation, dans les années à venir.





**Graphique 2 – Les motifs de sorties de chômage des animateurs**



Source : DRTEFP, ANPE – Demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) catégories 1, 2, 3 – Traitement ORM.

Il est possible que cette embellie se poursuive en 2006 puisque les prévisions des besoins de main-d'œuvre (déclarations des employeurs pour l'enquête Unedic 2006) placent le métier d'animateur socioculturel, de sports et de loisirs en seconde position parmi les quinze métiers pour lesquels les projets de recrutement sont les plus élevés (après les employés et agents de maîtrise de l'hôtellerie).

Les « animateurs » socioculturels et sportifs représentent l'essentiel des demandeurs d'emploi des secteurs de la jeunesse et des sports (94 % fin 2005). Ils alternent davantage les périodes d'emploi et les périodes de chômage que le personnel d'entretien du matériel sportif et les professionnels du sport (6 % fin 2005). Leur situation professionnelle dépend plus sensiblement de la conjoncture économique et sociale et des politiques d'emploi. L'analyse de leur parcours professionnel permettra de mieux appréhender les caractéristiques d'emploi dans ces secteurs (par exemple, saisonnalité des activités de sports et de loisirs, temps partiel, multi-emploi).



## FORMATION

### Les sportifs un peu moins nombreux parmi les diplômés, en 2005

En 2005, 1 817 personnes ont obtenu un diplôme sportif (BAPAAT pleine nature, BEES1, BPJEPS sport, BEES2) ou socioculturel (BAPAAT loisirs du jeune et de l'enfant ou loisirs tout public, BPJEPS loisirs tout public ou techniques de l'information et de la communication, DEFA).

La légère diminution du nombre de diplômés sportifs est sans doute due au passage progressif du BEES1 au BPJEPS, qui a eu pour conséquence de réduire le nombre de sessions de formation et donc de stagiaires en formation. Le passage au BP devrait concerner l'ensemble des diplômes sportifs de niveau IV en 2007.

69 % de diplômés sont sportifs, contre 72 % fin 2004.

Les femmes sont toujours plus nombreuses dans les formations socioculturelles, et minoritaires dans les formations sportives. De plus, quelle que soit la discipline, plus le niveau est élevé, moins nombreuses sont les diplômées.

Tableau 4 – Les diplômés 2005

	Hommes	Femmes	Total
BAPAAT			
- sports	23	22	<b>45</b>
- jeunesse	50	61	<b>111</b>
BEES1	665	249	<b>914</b>
BPJEPS			
- sports	124	89	<b>213</b>
- loisirs tout public	101	147	<b>248</b>
- techniques de l'information et de la communication	15	18	<b>33</b>
BEATEP (dernière année de présentation)	89	211	<b>300</b>
DEFA	28	4	<b>32</b>
BEES2	25	5	<b>30</b>
<b>TOTAUX</b>	<b>1 120</b>	<b>806</b>	<b>1 926</b>
CQP sport	28	4	32

Source : DRDJS PACA – Traitement ORM.

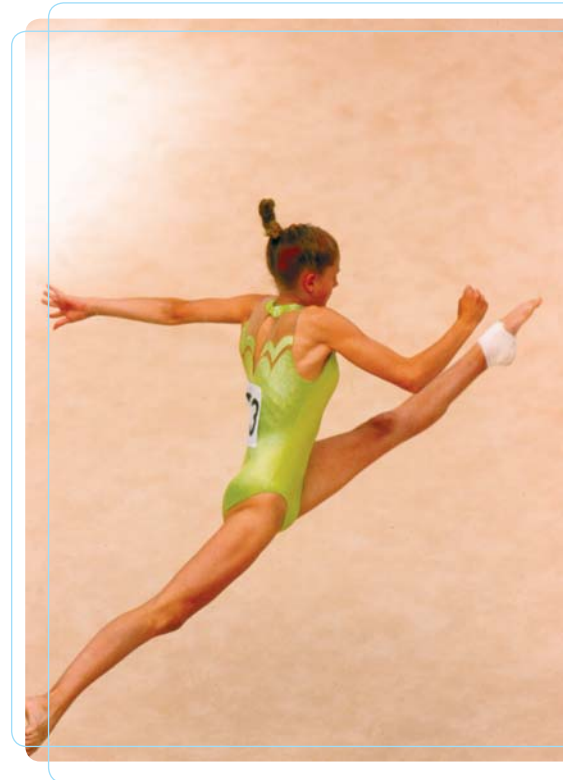
## ZOOM SUR LES CAE

### Près de 13 000 contrats d'accompagnement pour l'emploi (CAE) signés dans la région PACA, en 2005

#### Remarque préalable

Les mesures en faveur de l'emploi sont établies au niveau national. Toutefois, ce sont les DDTEFP et l'ANPE (sous l'autorité du préfet) qui définissent plus précisément le public qui pourra avoir droit aux mesures, en fonction de la situation du marché du travail local. C'est pourquoi les publics prioritaires peuvent différer d'une région à l'autre.

Il leur est possible de moduler la durée des contrats, le montant moyen de l'aide accordée. À ce titre, certaines modifications ont été enregistrées début 2006, impliquant des intérêts différents pour les associations et employeurs sportifs.



Le dispositif, en janvier 2005 : **le contrat d'accompagnement pour l'emploi (CAE)** fusionne les anciens CEC et CES (contrats d'emplois consolidés et de solidarité). Il vise à permettre un accès rapide à l'emploi durable pour des personnes sans emploi, faisant face à des difficultés sociales et professionnelles particulières.

- CDD à temps plein ou temps partiel de 6 mois minimum dans la limite de 24 mois.
- Public visé : toute personne sans emploi rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles d'accès à l'emploi notamment les handicapés, les chômeurs, les jeunes sans qualification.
- Employeurs bénéficiaires : secteur public et secteur privé non marchand (collectivités territoriales, associations).
- Actions de formation recommandées.



► **Les femmes sont les principales signataires de CAE, en PACA**

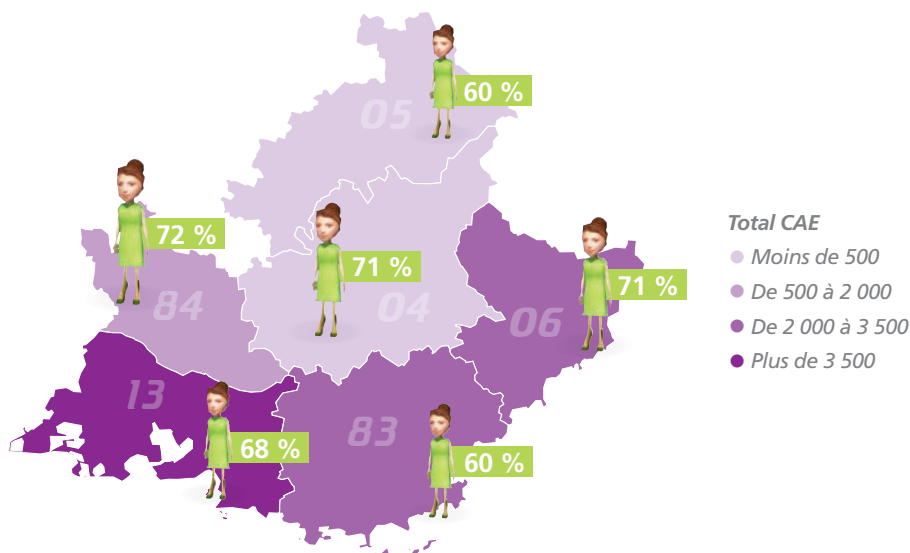
**Tableau 5 – Ensemble des CAE signés en 2005 par sexe**

Répartition des CAE	Nombre de personnes
Hommes	4 150
Femmes	8 609
<b>Total régional</b>	<b>12 759</b>

Source : DRTEFP – Données au 31 décembre 2005 – Traitement ORM.

Les femmes représentent en moyenne 68 % des signataires des contrats, mais cette proportion varie fortement d'un département à l'autre.

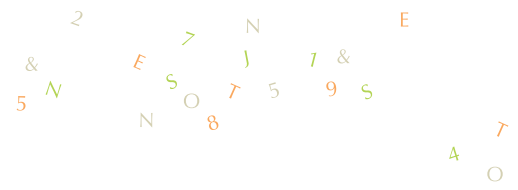
Total CAE	
04 - Alpes-de-Haute-Provence	353
05 - Hautes-Alpes	276
06 - Alpes-Maritimes	2 431
13 - Bouches-du-Rhône	5 671
83 - Var	2 334
84 - Vaucluse	1 694



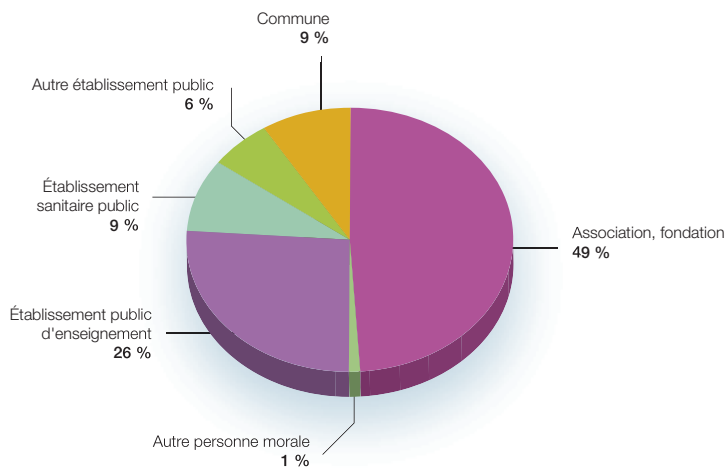
Source : DRTEFP – Données au 31 décembre 2005 – Traitement ORM.

► **La mobilisation du monde associatif**

Un employeur sur deux ayant embauché une personne sur un contrat d'accompagnement pour l'emploi est une association. Le CAE semble davantage répondre aux attentes, en matière d'aide à l'emploi, du monde associatif, contrairement à d'autres contrats comme le CIVIS qui ne s'est pas développé.



**Graphique 4 - Répartition des CAE selon le statut de l'employeur**



Source : DRTEFP – Données au 31 décembre 2005 – Traitement ORM.

► **Davantage de contrats d'animateurs socioculturels que d'animateurs sportifs**

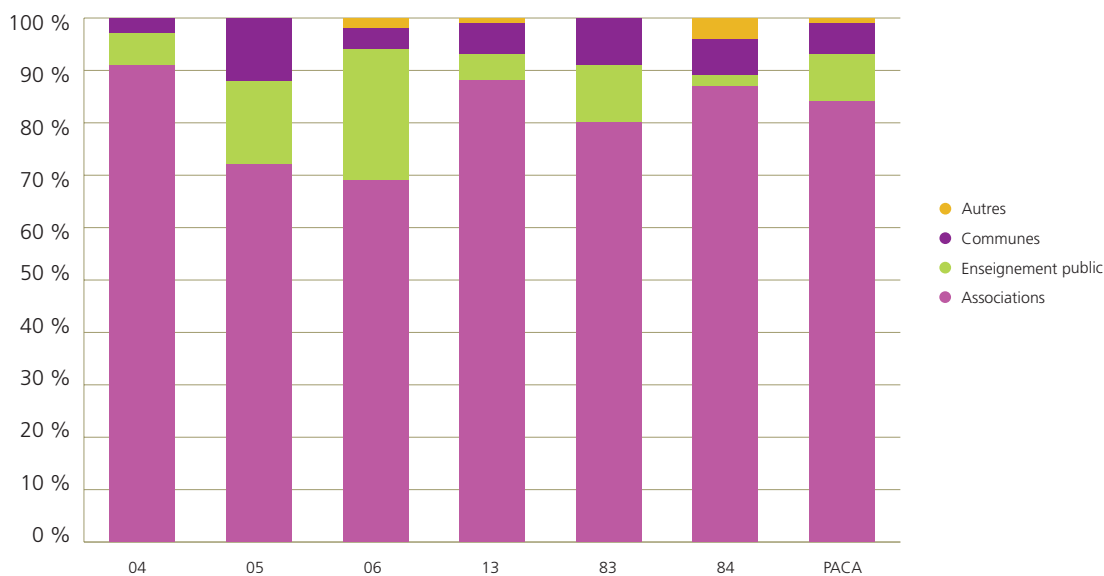
Au total, 1 187 animateurs ont été embauchés en 2005 sur un CAE, dont 84 % au sein d'une association. Les animateurs socioculturels représentent les trois quarts des bénéficiaires.

**Tableau 6 – Répartition géographique des embauches d'animateurs, quel que soit le type d'employeur**

CAE tout employeur	Alpes-de-Haute-Provence	Haute-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouche-du-Rhône	Var	Vaucluse	PACA
Animateurs socioculturels	35	17	137	418	168	100	<b>875</b>
Animateurs sportifs	1	8	33	189	57	24	<b>312</b>
<b>Total animateurs</b>	<b>36</b>	<b>25</b>	<b>170</b>	<b>607</b>	<b>225</b>	<b>124</b>	<b>1 187</b>

Source : DRTEFP – Traitement ORM.

**Graphique 5 – Répartition des embauches d'animateurs selon le statut de l'employeur, par département**



Source : DRTEFP – Traitement ORM.

Durant l'année 2005, les CAE ont permis l'embauche de personnes diplômées (par exemple BEES1) ou de personnes sortant du dispositif « emplois-jeunes ». **En février 2006**, les conditions d'éligibilité ont été modifiées par arrêté préfectoral. La durée de travail passe à 20 heures hebdomadaires et les sortants du dispositif « emplois-jeunes » en sont aujourd'hui exclus. Les niveaux V, V bis et VI deviennent prioritaires. Ces dispositions concernant l'ensemble des secteurs d'activités, risquent de ne pas répondre aux attentes spécifiques des associations et du mouvement sportif.



### Pour en savoir plus

- La convention collective sport a été signée en juillet 2005 ; l'arrêté d'extension devrait être publié début 2007. Elle est consultable sur le site du CROS Provence-Alpes [www.crosprovencealpes.com](http://www.crosprovencealpes.com).
- Le pôle ressources national « Sport, familles et pratiques féminines » est mis en place au Creps PACA, site d'Aix-en-Provence. Pour tout renseignement complémentaire, contact : Anne-Laure Daubignard ou Youri Filloz (responsable du pôle) à l'adresse suivante : [prn.sfpf@jeunesse-sport.gouv.fr](mailto:prn.sfpf@jeunesse-sport.gouv.fr).
- DUMORTIER Anne-Sophie, *Chiffres-clefs*, collection « Animation et Sports », Observatoire régional des métiers, juin 2006.
- BOYER Annie, *Les saisonniers du tourisme : quel devenir ?*, « Mémo » n° 22, Observatoire régional des métiers, mai 2005.

### Travaux en cours en 2006

- Étude sur la relation formation-emploi dans les sports équestres.
- Suivi annuel des stagiaires dans les formations jeunesse et sports en région PACA.
- Analyse des candidats à la VAE – l'importance de l'expérience bénévole.

Ce document est téléchargeable sur les sites de l'ORM et de la DRDJS : [www.orm-paca.org](http://www.orm-paca.org) et [www.mjspaca.jeunesse-sports.gouv.fr](http://www.mjspaca.jeunesse-sports.gouv.fr)